

Fin de partie pour EuropaCity

7 mars 2018 / Lorène Lavocat et Émilie Massemin (Reporterre)



Mardi 6 mars, le tribunal de Cergy-Pontoise a annulé l'arrêté préfectoral autorisant l'urbanisation des terres fertiles du triangle de Gonesse. Reporterre explique la décision, et raconte l'histoire d'EuropaCity, un projet démesuré de centre commercial et de loisirs aux impacts environnementaux dévastateurs. Contré par une lutte couronnée de succès.

C'est un coup fatal porté au projet EuropaCity. Mardi 6 mars, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a [annulé l'arrêté du 21 septembre 2016 du préfet du Val-d'Oise](#) qui autorisait la création de la Zone d'aménagement concerté (Zac) du triangle de Gonesse, devant accueillir le mégacomplexe commercial. Motif, « *l'étude d'impact mise à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, ayant eu lieu du 25 avril au 25 mai 2016, était insuffisante sur plusieurs points* ».

Et ces points sont nombreux : « Le dossier mis à disposition du public ne précisait pas suffisamment de quelle manière les besoins énergétiques du projet allaient être couverts. Le tribunal a également relevé que l'étude était insuffisante s'agissant de l'incidence du projet sur la qualité de l'air, compte tenu notamment des émissions de CO₂ induites par les déplacements de touristes, eu égard à la création d'EuropaCity. Enfin, le tribunal a estimé que l'étude d'impact n'avait pas suffisamment procédé à l'évaluation des incidences environnementales du projet cumulées à celles des travaux de création de la ligne 17, alors que les deux projets sont liés », a jugé le tribunal. Qui a rappelé « l'importance de l'impact potentiel de ce projet sur l'environnement, compte tenu notamment de la suppression de 280 hectares de terres agricoles ».

Le mégacomplexe commercial EuropaCity, porté par Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan, et cofinancé par Wanda, géant chinois de l'immobilier, devait à lui seul occuper 80 hectares de la ZAC. Ce projet à 3,1 milliards d'euros de commerces, hôtels, restaurants et équipements culturels et sportifs — une piste de ski sous cloche y était même envisagée — espérait drainer 31 millions de visiteurs par an dans une zone où toute construction de logement est exclue, à cause des nuisances causées par les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget.

« Ce projet de ville aéroportuaire est incompatible avec la lutte contre le changement climatique »

Pour Me Étienne Ambroselli, l'avocat des opposants à EuropaCity, cette entreprise démesurée se conjugue déjà au passé. « La décision du tribunal est un coup d'arrêt. Il faut être très clair : ce projet de ville aéroportuaire est complètement incompatible avec la lutte contre le changement climatique. Il est impossible de démontrer qu'il n'aura aucun impact sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, puisqu'il est censé encourager les transports aériens. » L'avocat se montre confiant pour la suite : « L'État français veut donner des leçons à tout le monde en matière de lutte contre le changement climatique, il ne devrait donc pas s'acharner dans cette urbanisation. L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes procède de la même logique. »

Bernard Loup, du Collectif pour le triangle de Gonesse, a accueilli la nouvelle avec joie et soulagement. « C'est une excellente nouvelle ! Le jugement va tout à fait dans le sens de l'avis de l'Autorité environnementale sur ce dossier. Désormais, on espère qu'EuropaCity va finir par être abandonné, car les éléments défavorables s'accumulent : le report de la ligne 17 du métro [à 2027 au lieu de 2024] et l'annonce d'un investissement de deux milliards d'euros et la création de trois nouvelles zones thématiques dans Disneyland Paris, le parc d'attractions concurrent. Pour eux, ce sont des nuages qui s'amoncellent ; pour nous, des éclaircies ! »

Pour l'ingénieur urbaniste Robert Spizzichino, la décision du tribunal administratif n'aurait pas pu être différente : « L'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique (DUP) de la ZAC a été lancée précipitamment en fin d'année dernière. Elle a réuni 3.500 avis, pour la plupart négatifs, qui pointaient les impacts environnementaux et les incertitudes du projet — hypothèses sur le trafic, impact sur le commerce local, partage de la gestion entre EuropaCity et l'État. » Et de rappeler les avis négatifs de l'Autorité environnementale et du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Gonesse, que les communes concernées avaient royalement ignorés pour valider le projet en septembre 2017.

Le PLU sur la sellette, le projet agricole alternatif Carma dans les starting-blocks

Les opposants ont également déposé un recours contre cette modification du PLU, qui autorise l'urbanisation du triangle de Gonesse. M^e Etienne Ambroselli n'attend pas la décision du tribunal avant l'été mais se montre confiant : « Ce sera le même juge et les arguments seront les mêmes, il n'y a pas de raison que la décision rendue soit différente. » Pour les promoteurs du projet Carma, qui souhaitent cultiver sur les limons fertiles de Gonesse un pôle d'excellence de l'agroécologie périurbaine avec céréales et maraîchage bio, ce jugement est aussi une lueur d'espoir. « Nous nous tenons à disposition des collectivités locales pour mettre à profit le projet Carma pour leur territoire, indique Anne Gellé, de Terre de liens. Un énième centre commercial assorti d'une Zac n'est pas un projet moderne du point de vue de l'aménagement du territoire, des attentes de la population, du climat... Il serait logique qu'un projet différent voie le jour, surtout dans une région aussi intéressante du point de vue des terres agricoles. »



En attendant, les opposants entendent poursuivre la mobilisation, avec un rassemblement le 27 mai prochain sur le triangle de Gonesse. « *Même si l'on ne pense pas que la décision du juge soit suffisante pour empêcher l'urbanisation de ces terres agricoles, elle ne peut que nous encourager et nous donner l'espoir d'aller au bout* », conclut Bernard Loup.

EUROPACITY : HISTOIRE D'UNE LONGUE LUTTE, COURONNÉE DE SUCCÈS

Aux portes de la capitale, les terres fertiles — et encore vierges de toute urbanisation — du triangle de Gonesse suscitent depuis plusieurs décennies la convoitise des aménageurs. Bureaux, entrepôts, technopôle, chacun spéculait sur la meilleure manière de bétonner ces centaines d'hectares encore cultivés. Depuis 2006, l'établissement public d'aménagement Plaine de France projette d'y créer une zone d'aménagement concerté (Zac).

2010 : et EuropaCity naquit

En février 2010, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, veut dynamiser le Grand Paris en multipliant les projets d'urbanisation. Lors d'une interview à la revue *Architecture d'aujourd'hui*, il révèle que « le groupe Auchan souhaite construire un très grand complexe commercial, culturel, sportif et récréatif, un équipement unique dédié aux cultures européennes, qui posséderait une architecture exceptionnelle. Ce prototype d'un nouvel "urbanisme commercial à visage humain" pourrait constituer un repère important du nouveau Paris, et je serais heureux qu'il voie le jour dans un quartier sous-équipé du Nord-Est parisien, entre Paris et Roissy. Après avoir défiguré tant de paysages, tant d'entrées de villes, l'urbanisme commercial et industriel doit aussi faire sa révolution, nous devons l'encourager ».

EuropaCity est né, même s'il n'est ni explicitement nommé ni précisément localisé. Ce sera chose faite quelques mois plus tard : lors du débat public sur les projets de réseaux de transport du Grand Paris, Christophe Dalstein, directeur d'Alliages et Territoires, filiale d'Immochan (la branche immobilière d'Auchan), confirme le projet d'implanter un immense centre commercial et de loisirs sur la future Zac du triangle de Gonesse, à la condition de pouvoir disposer d'une gare à proximité.



En 2011, les associations opposées à ce projet se réunissent au sein du [Collectif pour le triangle de Gonesse](#) (CPTG).

2014 : soutien au sommet de l'État et opposition festive

En décembre 2014, Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères, [apporte son soutien au projet d'Auchan](#) : « Avec la création prévue de 11.500 emplois directs non délocalisables [...], EuropaCity est un projet majeur. Il structurera notre territoire et contribuera à sa vitalité économique. Ce n'est pas un hasard si ce projet recueille une majorité d'opinions favorables. »

Pour assoir la légitimité du projet, EuropaCity multiplie les partenariats, avec la Réunion des musées nationaux et la chambre de commerce et d'industrie de Paris - Île-de-France notamment.

De son côté, l'opposition se structure et participe en mai 2014 à [une marche festive de Roubaix à Néchin \(Belgique\)](#) des différents collectifs de lutte contre des projets de centres commerciaux du groupe Mulliez (propriétaire d'Auchan, de Decathlon et d'autres enseignes). En septembre, le CPTG avec Alternatiba organise le premier Alternatiba d'Île-de-France sur le triangle de Gonesse durant deux jours.

2016 : EuropaCity sur les rails

Restaurants, hôtels, pistes de ski, salles de spectacle, parc aquatique... Pour porter ce projet colossal chiffré à 3,1 milliards d'euros et censé ouvrir en 2024, Immochan et le groupe chinois Wanda Group annoncent en février 2016 avoir conclu un contrat d'investissement pour réaliser ensemble EuropaCity. Quelques mois plus tard, Wanda prendra 49,9 % du capital d'Alliages et Territoires.



Alors que l'entreprise semble voir l'avenir en rose, l'Autorité environnementale émet en mars un avis réservé quant à la création de la Zac de Gonesse, s'interrogeant sur le choix de l'emplacement « *sur une zone aujourd'hui non urbanisée avec des sols d'une très grande valeur agronomique* » et regrettant l'absence de solution de substitution. Malgré ces réticences, la préfecture du Val-d'Oise autorisera la création de la Zac en septembre de la même année, première étape indispensable à la construction d'Europacity.

Du 15 mars au 30 juin, sous la houlette de la Commission nationale du débat public, cinq réunions publiques, neuf ateliers, trois conférences-débats, et un forum internet seront dédiés à la concertation autour d'Europacity. Mais au sortir de ces quatre mois de discussion, la présidente la Commission, Claude Brévan, note *des « points de vue inconciliables »*, notamment quant à la délicate question de l'opportunité du projet.

2017 : les alternatives se multiplient, mais le projet reste

En février, le tronçon nord de la ligne de métro 17 — indispensable à la viabilité d'EuropaCity — est déclaré d'utilité publique. Un an plus tard, l'Autorité environnementale délivrera un avis réservé quant à sa création : « *L'analyse de l'étude d'impact présente des lacunes importantes* », précise-t-elle, préconisant une nouvelle actualisation de cette étude d'impact avant toute délivrance d'autorisation environnementale, nécessaire pour lancer les travaux.

Début 2017, les opposants *élaborent une alternative* au projet de mégacomplexe commercial. Son nom : Carma, pour Coopération pour une ambition rurale métropolitaine et agricole. Son objectif : faire du triangle de Gonesse un pôle d'excellence de l'agroécologie périurbaine. Terre de liens, Biocoop, France nature environnement, Fermes d'avenir, ou encore le réseau Amap se greffent à l'initiative.

Mais en septembre, malgré un avis défavorable du commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique, le conseil municipal de Gonesse vote une révision du plan local d'urbanisme ayant pour effet de rendre constructibles des projets à vocation commerciale sur les 300 hectares de terres agricoles du triangle de

Gonesse (dont 80 ha pour Europacity), permettant ainsi la création de la ZAC.

2018 : fin de partie ?

Le 6 mars 2018, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, saisi par des associations, annule l'arrêté préfectoral de création de la ZAC, **en raison de l'insuffisance de l'étude d'impact sur les questions environnementales.**

Source : Lorène Lavocat et Émilie Massemin pour *Reporterre*

Photos :

- . chapô : Champs du triangle de Gonesse. © Yann Guillotin/**collectif pour le triangle de Gonesse**
- . affiche : © Yann Guillotin/**collectif pour le triangle de Gonesse**
- . maquette : © Lorène Lavocat/*Reporterre*

- Emplacement : Accueil > Editorial > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Fin-de-partie-pour-Europacity>